

*Conseil
d'administration*

**Relevé de décisions de la réunion
du 18 avril 2013**

afnic

1. Présents

Membres du conseil d'administration présents

INRIA	Représenté par Jean-Pierre DARDAYROL, membre du CGIET au MEIE, président du conseil d'administration
ACFCI	Représenté par Thierry HINFRAY, Directeur des systèmes d'information, élu en qualité de représentant des membres utilisateurs
ASCIO	Représenté par Eric LANTONNET, Sales Manager France-Monaco, élu en qualité de représentant des membres bureaux d'enregistrement
INRIA	Représenté par Stéphane UBEDA, directeur du développement technologique
ISOC France	Représenté par Gérard DANTEC, administrateur, élu en qualité de représentant des membres utilisateurs
Institut Polytechnique de l'Université de Conakry - AGNIC	Représenté par Abdoulaye DIAKITÉ, professeur, élu en qualité de représentant des membres correspondants, collège international
Ministère chargé de la recherche	Représenté par Patrick DONATH, directeur de Renater

Membres du conseil d'administration représentés

MAILCLUB	Représenté par Frédéric GUILLEMAUT, administrateur, élu en qualité de représentant des membres bureaux d'enregistrement, ayant donné mandat à Eric LANTONNET
Ministère chargé des communications électroniques	Représenté par Anne-Lise THOUROUDE, chef du bureau réseau et sécurité, sous-direction des réseaux et usages des TIC, STIC, DGCIS, ayant donné mandat à Pascal DAGRAS
Ministère chargé de l'industrie	Représenté par Mireille CAMPANA, ayant donné mandat à Christophe RAVIER

Autres participants

Afnic	Mathieu WEILL, directeur général
Afnic	Pierre BONIS, directeur général adjoint
Afnic	Marine CHANTREAU, direction administrative et financière
Afnic	Isabelle LOUPOT, directrice administrative et financière
Afnic	Virginie NAVAILLES, secrétaire de direction
Afnic	Philippe RENAUT, directeur systèmes d'information
Afnic	Isabel TOUTAUD, directrice juridique et politiques de registre
Audit France	Christian DETRE, commissaire aux comptes
DVA	Jean-Philippe EVRARD, expert-comptable

Excusé

Direction générale de la Modernisation de l'Etat	Représenté par Perica SUCEVIC, commissaire du gouvernement
--	--

2. Documents de travail

- ✓ Projets de résolutions
- ✓ Support de présentation
- ✓ Projet de PV de la réunion du 21/02/2013
- ✓ Note sur la méthodologie analytique
- ✓ Fiche sur le choix fiscal et comptable pour le FSDI
- ✓ Rapport sur le choix fiscal et comptable pour le FSDI
- ✓ Rapport de gestion 2012 du directeur général
- ✓ Projet de comptes annuels 2012
- ✓ Budget prévisionnel 2013-2015 et note d'accompagnement
- ✓ Propositions pour la politique et le processus achats
- ✓ Pré-projet de PARL avec l'OMPI et schéma de processus
- ✓ Plan de développement .FR

3. Ordre du jour

- ✓ Accueil et désignation du secrétaire de séance
- ✓ Validation du compte-rendu de la réunion du 21/02/2013
- ✓ Point d'actualité
- Finances :
 - ✓ Méthodologie analytique
 - ✓ Choix fiscal et comptable pour le FSDI
 - ✓ Arrêté des comptes
 - ✓ Convocation de l'AG : projets de résolution
- Perspectives de développement stratégique :
 - ✓ Maîtrise financière du développement de l'Afnic à 3 ans
 - ✓ Poursuite des échanges sur internalisation / externalisation
- Suivi du plan d'action de l'année :
 - ✓ Politique et processus achats
 - ✓ Avancement de l'activité gTLD
- Politique de registre :
 - ✓ Point d'information sur le pré-projet de PARL avec l'OMPI
- Partenariats et valorisation de l'expertise :
 - ✓ Point sur le Fonds du Collège International
- Communication et promotion du .fr :
 - ✓ Point d'information sur la stratégie de développement du .FR
- Vie associative :
 - ✓ Programme de rencontres du CA

4. Relevé de décision

Monsieur Mathieu Weill ouvre la séance. L'ordre du jour est approuvé.

Madame Virginie Navailles est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21/02/2013

- Projet de compte-rendu de la réunion du 21/02/2013

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2013 est approuvé, sans modification.

2. Méthodologie analytique

- Note explicative sur la méthodologie analytique

Sur le rapport du comité finances et risques, suite à la convention État Afnic et à son article 13 portant sur la comptabilité, le rapport annuel et l'audit de gestion, le conseil d'administration approuve la méthodologie analytique proposée par la direction générale, et servant au calcul du Bénéfice .fr au sens de cette convention, à savoir la différence entre, d'une part, le montant des ventes de prestations .fr perçues sur l'exercice comptable (Chiffre d'Affaires) et, d'autre part : les charges d'exploitation, financières et exceptionnelles engagées pour la réalisation de la convention ainsi que la quote-part correspondant à l'impôt sur les sociétés. Les charges incluent notamment l'amortissement des investissements en matière de sécurité, l'amélioration de la qualité de service, les actions de R&D et de transfert de connaissance, de partage d'expertise et la promotion du .fr. La convention ayant été signée le 9 juillet 2012, la méthodologie est appliquée au second semestre 2012.

Le Conseil d'administration demande qu'une étude technico-économique soit menée afin de disposer :

- d'une évaluation sur une base technico-économique du coût des nouveaux gTLD ;
- d'un "rapprochement" de ces coûts avec les résultats de la comptabilité analytique.

Le comité finances et gestion des risques sera en charge du choix de l'expert, du cadrage et du suivi de l'étude. Un point d'étape sera réalisé pour le 15 mai 2013.

3. Choix fiscal et comptable pour le FSDI

- Fiche sur le choix fiscal et comptable pour le FSDI
- Rapport sur le choix fiscal et comptable pour le FSDI

Sur le rapport du comité finances et risques, et suite à l'avis fiscal en préparation de la mise en place du Fonds de Soutien et de Développement de l'Internet, le conseil a décidé de retenir la qualification de charge pour comptabiliser le versement imposé par l'Etat à ce Fonds de soutien.

Le conseil demande au directeur général de soumettre une demande de rescrit auprès de l'administration fiscale portant sur ce sujet.

En raison de l'impact de cette mesure sur la participation du personnel aux résultats à partir de 2013, le conseil donne mandat au directeur général pour engager sans délais avec les instances représentatives du personnel une négociation permettant de préserver les intérêts du personnel en vue d'un accord, si possible, avant la fin du premier semestre.

4. Arrêté des comptes

- Rapport de gestion 2012 du directeur général
- Projet de comptes annuels 2012

*Sur le rapport du comité finances et risques, le conseil d'administration, après avoir examiné les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un excédent de l'exercice **1 108 359 euros**, décide d'arrêter les comptes de l'exercice clos au 31/12/2012, incluant la charge FSDI d'un montant de 165 238 euros).*

Le conseil d'administration décide de soumettre à l'assemblée générale ordinaire du 7 juin prochain les résolutions suivantes :

- ✓ *Approuver les comptes annuels de l'Afnic (bilan, compte de résultats et l'annexe)*
- ✓ *Affecter 18 359,80 € au titre de la réserve de précaution du .fr conformément à la convention Etat/Afnic*
- ✓ *Affecter 1 089 999 euros (1 108 359 - 18 360) au compte « autres réserves »*

5. Convocation de l'Assemblée générale

*Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des adhérents de l'association **le vendredi 7 juin 2013 à 10h00** au centre de conférence Étoile Saint-Honoré, 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, (Auditorium).*

L'ordre du jour est :

- 1. Ouverture par le président*
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur*
- 3. Rapport d'activité 2012*
- 4. Présentation des comptes annuels*
- 5. Rapport du commissaire aux comptes*
- 6. Approbation des comptes de l'exercice 2012 et affectation du résultat*
- 7. Election des 5 administrateurs des collèges BE, utilisateur et international*

6. Maîtrise financière du développement de l'Afnic à 3 ans

- Budget prévisionnel 2013-2015 et note d'accompagnement



Le conseil d'administration prend acte de la prévision financière 2013-2015 présentée par la direction générale, et notamment de l'impact de la convention Etat-Afnic et du programme gTLD sur les investissements et les flux de trésorerie et demande à la direction générale de fournir avant fin juin une version plus documentée du budget prévisionnel.

Le conseil demande au directeur général de lui présenter un plan de maîtrise financière du développement de l'Afnic - maîtrise et variabilisation des coûts, valorisation des activités - à trois ans en prévision du séminaire du Conseil d'Administration qui aura lieu en juillet.

7. Politique et processus achats

- Planches 16 à 19
- Propositions pour la politique et le processus achats

Considérant l'accroissement sensible des investissements de l'Afnic et l'évolution des risques qu'elle induit (juridique, financier, stratégique et opérationnel) ainsi que les propositions de la direction générale en matière d'évolution du processus achats, le conseil d'administration demande au directeur général :

- ✓ *En s'appuyant sur les meilleures pratiques du secteur, de mettre en œuvre les évolutions du processus achats conformément à l'ordonnance de 2005*
- ✓ *De lui soumettre une modification du règlement intérieur visant à créer un comité des engagements du Conseil d'administration,, compétent pour :*
 - *Connaître toute proposition d'achat dont le montant est supérieur à 200 000 euros, et ce avant publication des appels d'offre ;*
 - *Connaître toute proposition d'achat dont le montant est supérieur à 500 000 euros, et ce avant publication des appels d'offre.*
 - *Connaître pour ce type d'achat le résultat du processus de sélection du titulaire du marché, et ce avant notification*
 - *Émettre des recommandations au Président, après examen des éléments du dossier et du rapport de présentation, pour les achats d'un montant supérieur à 500 000 euros ;*
 - *Valider les éléments d'information communiqués à l'Etat pour les conventions ou les sous-traitances d'un montant supérieur à 500 000 euros, conformément à l'article 11 de la convention État-Afnic ;*
 - *Diligenter des audits internes sur le processus achat.*

Le conseil d'administration demande au directeur général de soumettre une proposition par voie électronique.

8. Point sur le Fonds du Collège International

- Planches 38 à 41

Le conseil d'administration prend note des éléments fournis pour rendre compte de l'activité du Collège International en 2012, et demande au directeur général, en concertation avec les membres du Collège International de l'Afnic, de soumettre en septembre un état des lieux de la gouvernance du collège international de l'Afnic et des propositions pour améliorer l'efficacité de son action.

Fait à Saint Quentin en Yvelines, le 18 avril 2013.

Le président

Jean-Pierre Dardayrol

L'administrateur

Le secrétaire de séance

Virginie Navailles